

### PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement sous protection respiratoire.

### PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- L'apprenant devra présenter au départ de la formation, son certificat d'aptitude médicale au port de l'ARI,
- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
  - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
  - > Connaître les équipements de protection respiratoire
  - > Intervenir en sécurité dans une atmosphère viciée, en étant équipé d'un ARI

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations mises à disposition : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- L'ensemble de la formation se déroule sur notre plateforme pédagogique dans la Zone Industrielle d'Antoigné, 72380 Sainte-Jamme-sur-Sarthe.
- Les A.R.I à circuit ouvert utilisés pendant la formation seront ceux de notre plateforme pédagogique.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction et moyens de protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

A100858

A100860

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION



### • Enseignements théoriques (savoirs) :

- > La réglementation incendie :
  - > Code du Travail,
  - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
- > Les causes d'incendie,
- > La théorie du feu :
  - > La combustion,
  - > Le triangle du feu,
  - > Les classes de feu,
- > Le danger des fumées,
- > Les facteurs de propagation,
- > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
  - > Donner l'alarme,
  - > Rejoindre une zone de sécurité,
  - > Donner l'alerte :
    - > Numéros de secours,
    - > Contenu du message d'alerte,
  - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
  - > Les moyens de première intervention :
    - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
    - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
    - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
  - > Les moyens de seconde intervention :
    - > Les hydrants et points d'aspiration,
    - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
- > Contexte d'utilisation d'un appareil respiratoire en atmosphère viciée,
- > Les matériels et équipements de protection respiratoire :
  - > Appareils filtrants (ventilation libre et assistée),
  - > Appareils isolants (circuit ouvert et circuit fermé),
- > Les règles avant l'engagement :
  - > Calcul d'autonomie,
  - > Contrôles croisés,
  - > Rôle et missions du contrôleur.

### TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.



### • Enseignements pratiques (savoir-faire) :

- > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
- > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu d'armoire électrique,
- > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu de combustibles solides,
- > Mettre en œuvre un établissement comprenant tuyaux, pièces de jonction et lances,
- > Utilisation d'une lance sur un feu de combustibles solides,
- > Utilisation d'une lance sur un feu de voiture,
- > Utilisation d'une lance à mousse sur un feu de combustibles liquides,
- > Utilisation d'un extincteur à poudre sur feux divers,
- > Intervention sur une citerne de gaz enflammée avec coupure des fluides,
- > Parcours d'aisance au port de l'ARI avec « test stress ».

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

